

Département du Tarn

Arrondissement de CASTRES

# MAIRIE de VABRE

81330 VABRE

Tél. 05 63 74 40 60

courriel : mairie.vabre@wanadoo.fr

N°AR\_2023\_50

## ARRÊTE

### Portant délégation de fonctions et de signatures

Le Maire de Vabre,

- Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, le maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
- Vu l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises en application de celles-ci peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article 2122-18 du CGCT
- Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une bonne continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire,

## ARRETE

### **DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS**

#### **Article Premier : M. PISTRE Patrick, premier adjoint**

Est habilité à intervenir dans les secteurs suivants :

- Gestion et suivi des projets techniques
- Gestion du personnel technique
- Gestion du cimetière
- Gestion des équipements de sports et de loisirs
- Gestion des Finances communales
- L'animation d'un groupe de travail sur ces thèmes

#### **Article 2 : M. PERALES Michel, deuxième adjoint**

Est habilité à intervenir dans les secteurs suivants :

- L'ensemble de la politique de communication
- L'organisation de l'information interne et externe
- Gestion des manifestations
- Animation France Service
- L'animation d'un groupe de travail sur ces thèmes

#### **Article 3 : Mme WILTORD RIBOULET Marie, troisième adjoint**

Est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants :

- L'ensemble de la politique culturelle
- Développement touristique
- Gestion de la médiathèque
- Ensemble de l'action sociale
- Relation avec le 3ème âge
- Gestion du centre social
- L'animation d'un groupe de travail sur ces thèmes

#### **Article 4 : M. SALVETAT Claude, quatrième adjoint**

Est habilité à intervenir dans les secteurs suivants :

- Gestion de la voirie communale
- Aménagement (SCOT, PLU, ZAC ...)
- Urbanisme (CU, DP, PC, PA, PD, ...)
- Gestion des forêts communales
- L'animation d'un groupe de travail sur ces thèmes

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/09/2023

081-218103059-20230920-AR\_2023\_50-AR

## DELEGATIONS DE SIGNATURES CONSENTIES AUX ADJOINTS

Article 5 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à M. Patrick PISTRE, premier adjoint, en charge des projets techniques, du cimetière, des équipements de sports et de loisirs, pour signer les documents et actes relevant de sa délégation de fonctions telle que détaillée à l'article 1er du présent arrêté

- Correspondance de toute nature
- Contrats, conventions et avenants passés en exécution d'une délibération ou d'une décision
- Travaux : ordre de service
- Procès verbaux de réception de travaux et de levée de réserves
- devis, facture
- titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux
- dans le domaine funéraire : avis de décès (ARS)
- Les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT et la délégation d'attribution consentie par le Conseil Municipal au Maire par délibération N° DE\_2020\_031 du 25 mai 2020
  - ° Décisions prononçant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Article 6 : Délégation est donnée à M. Claude SALVETAT, quatrième adjoint, en charge de la voirie, de l'urbanisme, des forêts communales, pour signer les documents et actes relevant de sa délégation de fonction telle que détaillée à l'article 4 du présent arrêté

- Correspondance de toute nature
- contrats, conventions et avenants passés en exécution d'une délibération ou d'une décision
- arrêté de circulation, de stationnement
- autorisation de stationnement
- autorisation d'occupation du domaine public
- permis de stationnement et permissions de voirie
- actes et décisions relatives aux autorisations du droit des sols : certificats d'urbanisme, autorisation/refus relatifs au permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, ...
- Déclaration d'intention d'aliéner - courrier de renonciation à l'exercice du droit de préemption,
- Arrêtés de périls, arrêtés d'insalubrités
- Arrêtés d'enquêtes publiques

Article 7 : La signature par M. PISTRE ou M. SALVETAT des pièces et actes repris aux articles 5 et 6 du présent arrêté devra être précédé de la formule indicative suivant "par délégation du Maire"

Article 8 : Les présentes délégations sont accordées pour la durée du mandat, à compter du 1er Octobre 2023. Ces présentes délégations de fonctions et de signatures ne peuvent en aucun cas faire obstacle au pouvoir du maire d'accomplir personnellement tout acte ou décision se rapportant aux attributions déléguées.

Article 9 : Les arrêtés n° AR\_2021\_59 portant délégation de fonction en date du 26 octobre 2021 et l'arrêté n°AR\_2023\_34 portant délégation de fonction et de signature à un adjoint sont abrogés à la date du 1er octobre 2023.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 11 : Le Maire et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 12 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le préfet du tarn, M. le Procureur de la République, M. le trésorier et à Messieurs et Madame les adjoints au maire.

Fait à Vabre, le 20 septembre 2023

**Madame Françoise Pons**

Françoise PONS

Maire de Vabre (Tarn)



**Maire de VABRE**

RF Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2023 081-218103059-20230920-AR_2023_50-AR